



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

**LE TOUJOURS TRES DIFFICILE TRAITEMENT DES PLAINTES POUR
VIOLENCES SEXUELLES**

PROCEDURES CLASSEES SANS SUITE, INSTRUCTIONS A RALLONGE...

**DEUX ANS APRES #METOO, LE PARCOURS DES FEMMES QUI SAISISSENT LA
JUSTICE EST AUSSI LONG QU'INCERTAIN.**

« *La justice nous ignore, on ignore la justice.* » En accusant publiquement le réalisateur Christophe Ruggia d'« *attouchements* » et de « *harcèlement sexuel* » lorsqu'elle avait entre 12 et 15 ans, l'actrice Adèle Haenel a en même temps exclu auprès de *Mediapart*, à qui elle s'est confiée, toute volonté de porter l'affaire sur un terrain judiciaire. Au-delà des faits dénoncés – et niés par le réalisateur –, elle attaque une institution qui « *condamne si peu les agresseurs* ». Les mots peuvent sembler sévères, mais ils soulignent le difficile traitement des plaintes pour violences sexuelles. Car pour les femmes qui saisissent la justice, le parcours semble aussi long qu'incertain.

Des cas les plus médiatisés en France dans la foulée du mouvement #metoo, né il y a deux ans avec l'affaire Weinstein, beaucoup sont encore en suspens. Aucun n'est encore passé par la case tribunal. Sauf un, comme un pied de nez à la libération de la parole des femmes : la journaliste Sandra Muller a été jugée, fin mai, pour diffamation. Celle qui a popularisé le mot-clé #balancetonporc était poursuivie par Eric Brion, ancien patron de la chaîne Equidia, après avoir publié sur Twitter des propos sexistes qu'il aurait tenus. Le 25 septembre, elle a été condamnée à 15 000 euros de dommages et intérêts. Elle a fait appel.

La plainte visant le cinéaste Luc Besson, déposée par l'actrice Sand Van Roy, en mai 2018, a été classée sans suite par le parquet de Paris en février. L'affaire n'est pas close pour autant, car l'actrice s'est constituée partie civile. Une juge d'instruction a estimé qu'il était nécessaire d'enquêter sur les accusations de la jeune femme, relançant les investigations.

Les plaintes pour viol et pour « abus de faiblesse » contre le ministre des comptes publics, Gérard Darmanin, ont été classées sans suite. Après plusieurs recours judiciaires infructueux, Sophie Patterson-Spatz, l'une de ses accusatrices, attend une décision de la Cour de cassation, prévue le 14 novembre, indique son avocate.

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | avocats@buchinger-rubin.com & judith@buchinger-rubin.com

www.buchinger-rubin.com



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

De nombreuses poursuites ont été abandonnées. Accusé de viols et d'agressions sexuelles, l'acteur Gérard Depardieu a vu la plainte le visant classée sans suite par le parquet de Paris, le 4 juin. Même issue pour les accusations de Solveig Halloin, une comédienne et militante féministe, contre le metteur en scène Philippe Caubère : le 15 février, le parquet de Créteil a estimé que « *l'infraction dénoncée n'apparaissait pas caractérisée* ». Une semaine plus tard, le 22 février, le procureur de Créteil classait également sans suite les plaintes pour viol visant l'entraîneur d'athlétisme Giscard Samba, pour le même motif.

Il y a un an et demi, en mars 2018, Emma Oudiou, jeune coureuse internationale, portait plainte contre Pascal Machat, un entraîneur fédéral. Au *Monde*, l'athlète dénonçait des mains aux fesses, des bisous dans le cou et autres gestes inappropriés de la part du technicien. Le début d'une course d'endurance à laquelle elle n'était pas préparée. Désormais, quand on l'interroge sur les avancées de son dossier, elle répond poliment : « *No news. Je n'ai eu aucun retour.* »

Depuis son audition au commissariat de Fontainebleau, début 2018, elle n'a pas eu d'information concernant les suites judiciaires de sa plainte. « *Ça commence à être long, dit-elle. Tu as envie que les choses progressent, pour pouvoir tourner la page. Mais là c'est impossible.* » Emma Oudiou, aujourd'hui âgée de 24 ans, a heureusement d'autres sujets de préoccupation : elle vise une participation aux Jeux olympiques de Tokyo et aux championnats d'Europe à Paris, en 2020, et poursuit des études de sociologie à Paris-VIII.

Mais son dossier judiciaire n'est pas clos. Des auditions ont été réalisées à Grenoble, Bourges, ou encore Dijon, dans le cadre de l'enquête préliminaire. En avril 2019, le parquet de Fontainebleau s'est dessaisi au profit de celui d'Amiens, région où habite M. Machat. « *Je comprends que les délais d'enquête puissent paraître longs, mais cette affaire présente des particularités rendant nécessaires des investigations nombreuses et assez complexes sur des faits relativement anciens et commis au surplus à l'étranger* », précise le procureur d'Amiens, Alexandre de Bosschère. Le magistrat indique que le parquet n'a pas encore décidé des suites à donner à l'affaire. Des plaintes pour dénonciation calomnieuse et faux témoignage ont été déposées par l'avocat de Pascal Machat. Elles restent aussi en attente. L'entraîneur, lui, n'a toujours pas été auditionné une seule fois. « *Il attend sereinement et prend son mal en patience, commente M^e Paul-Henri Delarue. C'est vrai qu'on pourrait espérer que son cas soit plus vite réglé.* »

Pour les plaignantes, un parcours semé d'embûches

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | avocats@buchinger-rubin.com & judith@buchinger-rubin.com

www.buchinger-rubin.com



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

Dans les affaires de violences sexuelles, voilà peut-être le rare point sur lequel plaignantes comme mis en cause s'accordent : il faut souvent s'armer de patience. Mais l'attente est une épreuve. « *C'est un marathon, résume M^e Eric Morain. Avec des moments de moins bien, des vrais "murs", où l'issue vous paraît inatteignable.* » Du dépôt de plainte à un éventuel procès, le parcours judiciaire est semé d'embûches pour les plaignantes, et l'avocat parisien sait de quoi il parle.

S'il a défendu la journaliste Nadia Daam et l'actrice pornographique Nikita Bellucci, visées par des campagnes de cyberharcèlement dont certains auteurs ont été rapidement condamnés, en juillet 2018, M^e Morain s'est aussi engagé dans un dossier plus long et complexe. Depuis bientôt deux ans, il conseille « Christelle », l'une des deux premières femmes à avoir porté plainte, en octobre 2017, contre l'islamologue Tariq Ramadan, qu'elle accuse de l'avoir violée dans un hôtel à Lyon, en 2009. Un dossier toujours en cours d'instruction, avec une quatrième plainte déposée à l'été et un horizon judiciaire encore très flou.

L'abandon des poursuites dans ces affaires médiatiques n'a rien d'exceptionnel en matière de plaintes pour violences sexuelles. Selon les dernières données disponibles du ministère de la justice, en 2016, sur un total d'environ 32 700 plaintes traitées, 73 % d'entre elles ont été classées sans suite. Dans la majorité des cas, pour cause « *d'infraction insuffisamment caractérisée* ». Les difficultés à obtenir des preuves scientifiques, comme de l'ADN, ou à réussir à établir le consentement ou non de la plaignante au moment des faits, compliquent les poursuites.

Si la libération de la parole est vécue comme une première victoire, la plainte est une première étape souvent suivie de désillusions. « *La victime, à partir du moment où elle dépose plainte, a un double sentiment, observe M^e Morain. Celui d'avoir déposé un énorme fardeau et de se dire : "Ça y est, je l'ai fait". En cela, elle a raison. Mais elle a aussi un sentiment qui se révélera faux : l'impression qu'après avoir déposé plainte, tout va se dénouer très vite.* » D'autant que dans les dossiers de violences sexuelles plus qu'ailleurs, les plaignantes ont une très forte attente, « *à l'aune des discours politiques entendus* », selon l'avocat.

« *Généralement, dans le cadre d'un harcèlement sexuel au travail ou des viols et des agressions sexuelles dans la cellule familiale ou l'entourage proche, l'agresseur, lorsqu'il passe à l'acte agit soit dans la plus grande discrétion, soit sur des victimes très jeunes ou vulnérables, indiquait, en août, Youssef Badr, alors porte-parole du ministère de la justice. Si vous n'avez pas d'élément matériel, il y a souvent une difficulté de parole contre parole, avec une espèce de huis clos très compliqué. Car l'exemple du violeur du parking pris sur le fait est très peu fréquent. On aimerait attraper l'agresseur en flagrant délit mais c'est rarement le cas.* »

Depuis #metoo, une sensible augmentation des plaintes

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | avocats@buchinger-rubin.com & judith@buchinger-rubin.com

www.buchinger-rubin.com



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

La fragilité de certaines victimes, leurs récits parfois confus peuvent jouer contre elles, tout comme le manque d'écoute ou de formation dans certains commissariats ou gendarmeries. Parfois, les faits dénoncés sont prescrits. Et puis il y a, phénomène difficilement quantifiable, ces plaintes retirées ou abandonnées en cours de route. « *Parmi les victimes, beaucoup sont des femmes vulnérables économiquement, mentalement, et donc aussi devant l'institution judiciaire* », observe Maryse Jaspard, sociodémographe spécialiste des violences contre les femmes. Répondre aux questions des enquêteurs est souvent vécu comme une violence supplémentaire.

En 2016, 27 % des personnes mises en cause dans des affaires de violences sexuelles ont été renvoyées devant une juridiction de jugement ou poursuivies dans le cadre d'une information judiciaire. Dans le détail, ce taux de poursuites varie selon les infractions visées : de 31 % pour les viols, il chute à 25 % pour les agressions sexuelles et à 20 % pour les affaires de harcèlement sexuel.

Dans les dénonciations de viol, 86 % des dossiers ont été confiés à des juges d'instruction. Le moyen pour le ministère public de pousser davantage les investigations. Mais, aussi, un temps souvent plus long, puisque les informations judiciaires durent en moyenne vingt-neuf mois, et que 10 % d'entre elles dépassent les cinquante mois. Dans un tiers des cas, les mis en examen pour viol n'ont pas été jugés ; ils ont bénéficié d'un non-lieu.

Depuis le mouvement #metoo, les plaintes pour violences sexuelles ont sensiblement augmenté. De 2017 à 2018, celles concernant les viols ont bondi de 17 %, et celles pour agression sexuelle de 20 %. Au total, 47 500 personnes ont dénoncé auprès de la police ou de la gendarmerie des faits de violences sexuelles, en 2018. Parmi les 25 563 personnes mises en cause cette année-là, 97 % étaient des hommes. Mais il est encore trop tôt pour avoir du recul sur leur traitement judiciaire.

Si elle a salué sur Twitter, mardi 5 novembre, le « *témoignage important et fort* » d'Adèle Haenel, l'ancienne cadre d'Europe Ecologie-Les Verts Sandrine Rousseau a tenu à rappeler l'importance de la justice, la plupart des victimes n'ayant pas accès à la tribune médiatique. Après avoir publiquement accusé Denis Baupin d'agression sexuelle en mai 2016, M^{me} Rousseau avait vu sa plainte classée sans suite, les faits étant prescrits.

Mais le procès en diffamation intenté par M. Baupin, début 2019, contre les femmes qui l'avaient accusé de gestes et de comportement très inappropriés et contre *Mediapart* et France Inter qui avaient révélé leurs témoignages, s'était retourné contre l'homme politique. « *C'est parce que des femmes comme nous sont allées, vont et iront en justice que d'autres, beaucoup d'autres, pourront être reconnues et respectées lors de procès plus équitables* », estime Sandrine Rousseau.

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | avocats@buchinger-rubin.com & judith@buchinger-rubin.com

www.buchinger-rubin.com



BUCHINGER & RUBIN
— AVOCATS —

Cabinet d'Avocats BUCHINGER & RUBIN

66 Avenue Victor Hugo - Immeuble Léonard de Vinci - 75116 PARIS

Tél : 01.45.00.90.97 | Port : 06.21.50.70.79 | avocats@buchinger-rubin.com & judith@buchinger-rubin.com

www.buchinger-rubin.com